



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BLUDSZUS Josette, DANNAY Monelle, DURING Véronique, HICK Laurent, LUDWIG Matthieu, MATHIEU Bertrand, MORETTO Patricia, PECQUEUR Eric, PERLATO Elie, PFLUMIO Stéphane, ZIMMER Marc.

Absents : HENDEL Chantal, SCHMIDT Guillaume

Absents ayant donné procuration : DONNY Thierry à ZIMMER Marc, PILISZKO Daniel à MATHIEU Bertrand

Secrétaire de séance : DANNAY Monelle

01-2021. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 29 octobre 2020

Le compte rendu de la séance du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

02-2021. OBJET : Rapport annuel du CRAC 2019 de la CCCE

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés dans chaque secteur de compétence. Il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide

- De prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2019.

03-2021. OBJET : Demande de subvention au titre des fonds de concours - LEDS

Pour des motifs d'économie d'énergie et d'environnement, la commune souhaite remplacer les luminaires actuels classiques par des luminaires de type LED à Escherange et à Molvange.

Monsieur le Maire suggère de solliciter une aide financière au titre des fonds de concours auprès de la CCCE.

Le coût global de cet achat est estimé à 14 003,75 € HT soit 16 804,50 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant Total HT	Subventions	Pourcentage d'attribution	Montant attendu HT
14 003.75 €	DETR	20,00%	2 800.75 €
14 003.75 €	Fonds de concours	40,00 %	5 601,50 €
14 003.75 €	Autofinancement	40,00 %	5 601,50 €
	Total financement	100,00%	14 003,75 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention adressée à la CCCE à hauteur de 40% soit un montant de 5 601.50 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire

04-2021. OBJET : Subvention Eclos – 1^{er} acompte 2021

Conformément à la convention qui nous lie avec l'association Eclos, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un 1^{er} acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'année 2021 correspondant à 50% du budget prévisionnel N-1

Cet acompte est calculé comme suit :

- Subvention budgétée pour l'année périscolaire et mercredis = 20 923.92 €

1^{er} acompte 2021 = 10 461.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire verser cette somme à l'association Eclos.

05-2021 OBJET : Organisation du temps scolaire

Vu le décret n°237-1108-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la décision du Conseil d'école de Escherange en date du 04 février 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une prime de fin d'année sous forme de bons d'achat et d'heures supplémentaires est attribuée depuis quelques années à l'ensemble du personnel communal. Le montant est calculé en fonction de l'ancienneté, des heures prestées et du travail effectué soit de 25.00 € à 1 000.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser cette prime sur la paie du mois de février.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'adopter cette décision
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire de la commune de Escherange expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés.). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre commune de bénéficier de ce programme, il nous est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique..), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

08-2021. OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR – ERA/VIC

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le coût prévisionnel d'enfouissement des réseaux aériens dans diverses rues de la commune s'élèverait à 136 329,00 € HT soit 163 594,80 € TTC et serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 136 329,00 € HT

DETR : 34 082,25 € soit 25% de la somme totale

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Réalisation du projet : année 2021-2022

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
3. Le plan de situation, le plan cadastral et un plan du projet.
4. Le devis descriptif détaillé.
5. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter cette subvention.

Vu par Nous, Bertrand MATHIEU, Maire de la commune d'Escherange.

Pour être affiché le 09 février 2021

A la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.